

## Dis-moi ton âge, je te dirai qui te jugera...

**TRIBUNAL** Face à deux jeunes Roumains poursuivis pour vol à la tire, le tribunal est tombé sur un os

Plus ou moins de 18 ans ? Pour la justice, il s'agit là d'une question majeure. Un préalable qui décide de la juridiction compétente. Hier après-midi, face à deux jeunes Roumains poursuivis pour vol à la tire, le tribunal correctionnel est tombé sur un os : l'incertitude quant à leur âge véritable, en dépit d'un examen osseux.

Elle, enceinte, affirme être née le 9 février 1995. Lui, le 20 janvier 1994, bien qu'il ait évoqué 1995 précédemment. « Pourquoi ne vous en rappeliez-vous pas la dernière fois ? », s'étonne la présidente Collette Moreau-Zalma. Réponse : « Je ne me souvenais plus... »

Mais qu'importe ! Si tous deux sont renvoyés en comparution immédiate dans la « cour des grands », c'est sur la base de ce compte rendu médical des plus succincts : « L'âge osseux est calculé d'après

*l'atlas de De Roo. Age osseux supérieur à 18 ans. »*

Une conclusion hâtive, pour l'avocat de la défense M<sup>e</sup> Adrien Verrier : « L'examen osseux, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, se base sur la morphologie d'un citoyen américain lambda de 1930. Sans tenir compte en rien des évolutions, et sans aucune vérification. C'est très approximatif ! »

### Déjà mère à 14 ans

Et le pénaliste de brandir ses pièces à conviction : les cartes d'identité roumaines des prévenus, selon lesquelles ils sont mineurs. « Ces documents, ils devraient les avoir sur eux, relève la procureure Marielle Paran. Et dans une autre procédure, le prévenu a dit être majeur... » Riposte de M<sup>e</sup> Verrier : « Ils ont été condamnés devant le juge

*des enfants en juin dernier. Ils ne sont pas devenus majeurs un mois après ! »*

Au vu de leurs antécédents en matière de vols, l'enjeu est de taille pour ses clients, multi-récidivistes. L'avocat obtient gain de cause, sans avoir à ferrailler plus avant : le tribunal se déclare incompétent et les renvoie devant le parquet des mineurs... après un léger frisson dans l'échine de la défense. L'ado enceinte déclare en effet avoir déjà une fille. « Quel âge a-t-elle ? », glisse la présidente. « Un an et 9 mois », répond celle qui fut donc mère dès 14 ans. Un ange passe.

Mais pas d'objection. Ce sera bien au juge des enfants de statuer sur leur sort.

**CHRISTOPHE CIRONE**  
ccirone@nicematin.fr